

nique et à la gestion administrative et financière de la Société ; en outre, il propose à l'assemblée des membres, pour les mettre en pratique ensuite, les modes pratiques d'encouragement au progrès scientifique dont il est question à l'article 3 ; sauf faculté de consulter le conseil international et, pour les cas plus graves, même les conseils nationaux ;

6° Périodiquement, les associés seront convoqués en *assemblée générale*, alternativement dans différentes villes ; ils auront à délibérer définitivement sur ce qui intéresse le développement de la science, développement dont il est parlé à l'article 3 ; ils nommeront les délégués de chaque nation ;

7° L'Association internationale est constituée sous la haute protection et la bienveillante vigilance de LL. EE. les cardinaux Rampolla, Mercier et Maffi.

Par exception les trois cardinaux protecteurs choisiront pour la première fois les délégués des différentes nations ; ils constitueront à Rome un comité *promoteur provisoire* qui prendra les mesures nécessaires à la constitution et à la marche de l'Association jusqu'à la première assemblée des associés.

Dans la première assemblée, on discutera et on définira les présents statuts.

Jusqu'à la constitution des offices nationaux et de l'Office international, les adhésions, les offrandes et les correspondances pourront être adressées au comité promoteur de l'Association internationale pour le progrès de la science parmi les catholiques, à Rome, à l'Observatoire du Vatican.

Le comité provisoire a mis à l'ordre du jour de la première assemblée les délibérations suivantes :

Publication complète des œuvres d'Euler, qui fasse un digne pendant de l'édition, aujourd'hui heureusement terminée, des œuvres de Galilée ;

Subside pour recherches physio-psychologiques par rapport aux doctrines scolastiques, à faire à l'Université de Louvain ;

Un prix pour un travail historico-critique sur les édits de Constantin des années 311-313 en faveur de la « Liberté du culte chrétien et de l'Eglise. » Ce sujet a été choisi à l'occasion du prochain centenaire.